

**Direction de la Proximité et des Services au Public**

Contacts : Mme LEGRAND et Mme PESSINA-HOREL

Tel : 02 97 02 22 80 et 02 97 02 21 23

Mail : monquartier@mairie-orient.fr

Lorient, le 22 novembre 2021

## Conseil Citoyen du Quartier de

### Centre-Ville

## Compte-Rendu Réunion du 18 novembre 2021

#### Étaient présents :

**Conseillers** : Mme ANDREANI Marie-Isabelle ; Mme BEDOUCHE Dominique ; M. BLANCHARD Alain ; Mme COAT Véronique ; Mme COUPIER Erell ; M. COUTAGNE Georges ; Mme CRENOL Chantal ; Mme HERMARY Muriel ; Mme JEGOU Annie ; M. LE CLAINCHE Jacques ; M. LE GOFF Jean-François ; M. LE GUEN Jean-Michel ; Mme LE ROUX Lydie ; Mme LEMETAYER Laurence ; M. LUCA Hugo ; M. MANACH Alan ; M. OLIVIERI Jean-Philippe ; Mme PIGNON Chloé ; M. ROTRU Yann ; Mme SEBTI Nelly ; M. SOUBIGOU Albert ; M. TOUCHARD Jacques ; Mme VENAULT Anne ; M. VIALE Thierry ; M. VOIRIN-BOURGAULT Armand

**Les élus** : Mme Cécile Besnard et M. Stéphane Daniel, adjoints à la Vie de Quartiers et à la Démocratie Participative.

**Les services** : Mme Sabrina Lecœuvre, Mme Dominique Pessina-Horel, Mme Marie Legrand pour le Service Proximité et Vie Citoyenne.

#### Déroulé de la réunion :

**Présentation de la manière dont le Conseil Citoyen de Quartier (CCQ) s'inscrit dans la vie municipale. Le support d'animation attaché au présent compte-rendu reprend toutes les informations transmises.**

#### Les impératifs de fonctionnement d'un CCQ :

- Au moins quinze jours avant chaque réunion du Conseil, le groupe d'animation doit se réunir de manière à décider de l'ordre du jour, la temporalité des groupes de travail et la date de réunion.

- C'est également à lui d'envoyer les invitations aux conseillers et de partager les comptes-rendus des réunions (cf. art. 9 du Règlement Intérieur des Conseils Citoyens de Quartier)

### **Point d'organisation interne**

- La fréquence de réunion proposée est d'une fois tous les deux mois, hors période de vacances scolaires.
- Concernant les jours durant lesquels le Conseil Citoyen se réunira, il a été décidé qu'une alternance des différents jours de la semaine était préférable. En conséquence, la prochaine réunion du Conseil Citoyen de Quartier aura lieu un mardi, la suivante un mercredi, et ainsi de suite. Les lundis et vendredis soir sont exclus du dispositif.
- Vote des membres du groupe d'animation :
  - Représentant du collège des associations : M. OLIVIERI Jean-Philippe, représentant de la société Managcom ; suppléante Mme CRENOL Chantal, représentante de l'association Crématiste du 56 et du 29 Sud.
  - Collège des habitants : M. ROTRU YANN – suppléant M. LE CLAINCHE Jacques.

Il est rappelé aux conseillers que le fonctionnement du groupe est en construction, et peut tout à fait évoluer selon les besoins du groupe pour donner la meilleure satisfaction à ses participants.

### **Les sujets choisis pour être développés au cours des réunions futures :**

Afin que chacun puisse prendre le temps de réfléchir aux sujets sur lesquels il voudrait travailler, il a été décidé que chaque membre adresse ses propositions au Service Proximité et Vie Citoyenne (SPVC) avant le 26/11 à l'adresse mail [monquartier@mairie-orient.fr](mailto:monquartier@mairie-orient.fr). Le SPVC établira un tableau de synthèse qui sera ensuite adressé à tous les conseillers et organisera un vote électronique permettant de déterminer quels sont les sujets prioritaires pour le Conseil Citoyen de Quartier.

En plus de ces sujets et au vu des enjeux de l'extinction partielle de l'éclairage public, un groupe de travail regroupant les volontaires de chacun des quartiers de la ville est mis en place le jeudi 16 décembre de 18h à 20h dans la salle audiovisuelle de la Cité Allende, qui est équipée de la boucle magnétique. Les informations à ce sujet seront communiquées à l'ensemble des membres des Conseils Citoyens de Quartier ultérieurement. Un nombre de place limité sera ouvert.

### **Les points à noter :**

#### **Communication :**

- Un espace collaboratif sera mis à disposition des conseillers pour pouvoir échanger sur leurs différentes idées, envies et besoins. Les conseillers seront invités à rejoindre ce groupe par le Service Proximité et Vie Citoyenne en novembre.
- Une adresse mail générique sera mise en place pour que les habitants des quartiers puissent contacter leur Conseil Citoyen.
- Pour que les services municipaux puissent partager les coordonnées d'un membre d'un Conseil aux autres, une autorisation écrite de chacun des membres est nécessaire. Le formulaire sera transmis par voie électronique et papier dans les meilleurs délais.

- Des groupes WhatsApp (ou autre messagerie instantanée) pourraient être mis en place pour organiser les groupes de travail entre eux.

### **Budget participatif :**

- Tous les citoyens de Lorient de plus de 16 ans (habitants ou étudiants de l'université) seront en mesure de proposer des projets au vote. Le Conseil Citoyen de Quartier n'a pas à être porteur de tous les projets du quartier. Le règlement stipule par ailleurs qu'une personne (physique ou morale) ne peut soumettre qu'un seul projet.

### **Ateliers de travail « Mon Centre-Ville Demain »**

- Suite à la réunion publique du 10 novembre sur les aménagements futurs du Centre-Ville, une série de trois ateliers sera organisée pour qu'un groupe d'habitants puisse échanger sur le projet. Deux membres du Conseil Citoyen de Quartier du Centre-Ville ont une place qui leur est réservée : il a été convenu que MM. OLIVIERI et ROTRU participeraient aux ateliers.
- Tous les membres du Conseil Citoyen de Quartier sont invités à s'inscrire aux ateliers pour participer au projet dans la limite des places disponibles.

### **Doléances et signalement de problématiques urbaines :**

Certains des membres du Conseil Citoyen de Quartier ont eu l'opportunité d'échanger avec leurs voisins et leur entourage sur différentes problématiques rencontrées dans le quartier (absence de visibilité au niveau de l'arrêt de bus Sécurité Sociale de l'Avenue Anatole France, extinction de l'éclairage public au niveau de la place Jules Ferry, etc.). Si toutes ces problématiques ne sont pas abordées individuellement chacun des points soulevés, deux propositions ont été faites :

- Que le Service Proximité et Vie Citoyenne crée un formulaire papier de recensement des doléances, mis à disposition au début de chaque réunion, pour que ceux le souhaitant puissent faire remonter leurs remarques.
- Que les membres des Conseils Citoyens de Quartier utilisent et communiquent autour du recours au Service Intervention de la Ville (SIV). Il enregistre, analyse et traite les anomalies constatées sur le domaine public communal, comme par exemple des dépôts d'ordure sauvage ou du mobilier urbain dégradé. Le service peut être sollicité :
  - Grâce à un formulaire qui peut être retrouvé sur [le site internet internet de la Ville](#) ou directement à l'adresse [siv.lorient.fr](http://siv.lorient.fr)
  - Via l'application « Lorient et moi », qui possède un bouton dédié au Service d'Intervention de la Ville. Cette solution a l'avantage qu'elle permet de géolocaliser la demande et d'y ajouter des photos de manière instantanée.

La communication du SIV peut également être faite par les différents médias de la Ville, notamment le Lorient Mag.